6 IMPACTS ET MESURES, TABLEAU SYNOPTIQUE

Enjeux	Sensibilité				Impact		Type de mesure	Description	Coût estimé	Impact résiduel
MESURES EVITER – REDUIRE – COMPENSER (ERC)										
Contexte physique										
Géologie / Hydrologie/hydrographie		**2**			Pas d'impact sur la ressource en eau ; Pas de contact avec le haut des nappes présentes sous les projets (en moyenne à 32,47 m sous la côte du terrain naturel) ; Implantation des éoliennes hors du périmètre de protection éloigné du captage de Doméliers ; <u>En phase de chantier</u> : pas d'impact sur les écoulements superficiel / ressource en eau.	!	Intégration Réduction	Eloignement du captage d'alimentation d'eau potable de Doméliers ; Dispositif de lutte contre la pollution des eaux en phase chantier et exploitation (mesures préventives et curatives le cas échéant).	- 1 000 €	0
Climat, qualité de l'air	**1**				Contribution à la réduction des Gaz à Effet de Serre	+		Sans objet	-	+
Bruit		**2**			En fonctionnement normal, faible possibilité de dépassement des émergences réglementaires dans certains cas ; Pas de tonalité marquée ; Présence de serrations sur toutes les éoliennes hormis celles du parc éolien « Les Beaux Voisins ».	!!	Evitement Réduction	Eloignement de plus de 500 m des habitations ; Bridage acoustique (plan de gestion sonore) ;	- Intégré au Business Plan	!
Contexte patrimonial										
Paysage	**1**				Aucune influence visuelle n'est constatée sur les principales vallées environnantes sur les trois projets.	0	Evitement	Intégration au SRE Picardie ; Implantation des machines / choix de la variante la moins impactante pour le patrimoine réglementé ; Evitement de toute visibilité depuis les vallées du périmètre d'étude éloigné (Noye, Selle, Thérain, Evoissons) ; Design de l'éolienne ; Intégration des postes de livraison dans le paysage rapproché ; Utilisation de chemins existants pour minimiser la création de chemins ; Eloignement des habitations ; Evitement d'un effet sensible de densification de l'existant en raison de la dimension très raisonnée des projets (SEPE « La Garenne » et « Les Beaux Voisins ») ; Evitement de tout effet cumulé perceptible comme une additivité gênante avec le contexte éolien et des effets d'encerclement des villages environnants (SEPE « La Garenne » et « Les Beaux Voisins ») ; Formes d'implantations regroupées ou très raisonnée réduisant les visibilités depuis les centres des villes, bourgs et villages ;	- - - - - - - - - - -	0
	1				**« La Garenne »** : L'impact du projet est dans l'ensemble faible, car celui-ci n'engendre pas une impression réellement perceptible de la présence d'éolienne existante. Le paysage reste ample, avec une échelle capable « d'absorber » le projet, et la présence d'avantage renforcée d'écrans végétaux vient en tempérer la présence. La visibilité du projet depuis les axes routiers est modérée. Le projet est visible depuis les villages avoisinants, bien que sa dimension modérée et sa perception en recul limitent toutefois fortement l'impact	0				0
		2			**« Les Beaux Voisins »** : Le projet a un impact très modéré en raison de la dimension modeste du projet. Quelques visibilités sont possibles depuis les entrées et sorties de villages environnants, mais toujours en recul et avec des rapports d'échelle favorables. Le projet sera mieux perçu depuis les axes routiers passant près du site.	!!				!
			3		**« Le Coqliamont » et « Les Haillis »** : Le site est environné de villages. Ils sont bien visibles depuis les entrées/sorties de ces derniers, mais la covisibilité à l'intérieur des villages reste discrète, bien que les projets restent toutefois perçu en recul, se détachant sur le ciel dominant le plateau très ouvert. Le projet est implanté sur un plateau, ce qui engendre une très grande visibilité périphérique. En droit d'un axe routier majeur à très haute fréquentation (RD 930), l'impact des	!!!	Réduction			!!

Enjeux	Sensibilité			Impact		Type de mesure	Description	Coût estimé	Impact résiduel
				projets est signifiant d'un point de vue de la perception routière et notamment des vues en approche.		Compensation	Dimensionnement très raisonné (La Garenne et Les Beaux Voisins) ou organisation en trame géométrique groupée limitant l'extension des parcs Le Coqliamont et Les Haillis sur l'horizon et implantation réduisant les effets d'encerclement ; Présence des parcs existants de la Demi-Lieue et de Chemin Blanc d'Oursel Maison réduisant les effets de perception des installations (SEPE Le Coqliamont et les Haillis) Création d'écrans végétaux (fruitiers, arbustes de haies bocagères, etc.) pour les habitants le souhaitant (SEPE Le Coqliamont et les Haillis).	- - - 15 000 € HT	
Encerclement	**1** **1**			Impact nul pour les communes d'Oursel-Maison, Rotangy, Blancfossé, Blicourt, Francastel et Lihus. Impact faible pour les communes d'Auchy-la-Montagne, Crèvecoeur-le-Grand, Le Crocq et Le Saulchoy.	0	Compensation	Financement de plantations d'écrans végétaux pour les habitants (cf mesure de compensation de l'étude paysagère)	-	0
		2		Viefvilliers : Le projet de la SEPE « **Le Coqliamont** » est visible depuis deux entrées de village, dans un champ angulaire relativement restreint ; Cormeilles : Le projet de la SEPE « **Le Coqliamont** » est le plus visible et occupe une part de l'horizon. Toutefois, sa distance de perception en tempère la présence.	!				!
			3	Doméliers : Le projet de la SEPE « **Le Coqliamont** » occupe une portion importante du champ visuel uniquement en sortie sud du village.	!!				
Patrimoine historique	**1**			Les impacts sont nuls sur l'ensemble du périmètre d'étude éloigné, à l'exception d'une vue en fenêtre ponctuelle, et de perception discrète, au sein du village de Gerberoy.	0	Evitement	Intégration au SRE Picardie ; Implantation des machines / choix de la variante la moins impactante pour le patrimoine réglementé ; Evitement de toute relation de visibilité ou d'intervisibilité gênante avec le patrimoine architectural ; Eloignement du parc de 1 km du premier monument historique (Eglise Saint-Nicolas).	- - - -	0
Patrimoine naturel	**1**			Aucun impact n'est à prévoir sur les zones naturelles lors de l'exploitation. Les impacts sur les autres groupes faunistiques (mammifères terrestres, amphibiens, reptiles et insectes) sont négligeables voire nuls.	0	Intégration Evitement	Choix de la variante la moins impactante ; Caractéristiques des éoliennes ; Prise en compte des contraintes locales, notamment des pelouses sèches ; Utilisations des chemins déjà existant (RD930) ;	- - - -	0
		2		Avifaune : Aucun impact sur l'avifaune migratrice et sur l'avifaune par mortalité ou dérangement n'est à prévoir, mais un phénomène de désertion des parcelles concernées peut avoir lieu durant les premières années avant la réappropriation du site par les oiseaux. Chiroptères : **« La Garenne »** : Le risque de mortalité est réduit au maximum grâce à une implantation à plus de 200 m de tout élément boisé. **« Les Beaux Voisins »** : Malgré que l'éolienne RO-01 soit située à 100 m d'une haie à faible enjeu, l'implantation reste	!		Evitement des secteurs d'intérêt ; Eloignement des éoliennes à plus de 200 m des haies et lisières de boisements ; Evitement des secteurs à enjeux sauf pour l'éolienne DO-04 ; Emprises des chemins d'accès uniquement sur les parcelles agricoles adjacentes et pas sur les haies, talus, pelouses sèches, etc. ;	- - - -	**!**

Enjeux	Sensibilité	Impact		Type de mesure	Description	Coût estimé	Impact résiduel
		cohérente avec les recommandations de la SFEPM et aucun impact sur la mortalité n'est à attendre.		Réduction	Adaptation de la période des travaux ; Réduction de l'emprise de chantier au minimum afin d'éviter au maximum les perturbations / destructions des milieux environnants ; Asservissement DO-04 ;	- - 10 000 € à sa mise en place puis 7 000 € par an	
	3	**« Le Coqliamont » et « Les Haillis »** : Un risque d'impact subsiste au niveau de l'éolienne DO-04 du fait de sa position proche avec la vallée du Cocriamont.	!!	Compensation	Plantation de 220 ml de haie à base d'essences locales pour compenser les 110 m de haie détruits pour le passage des engins au niveau du site La Garenne ;	8 800 €	
Contexte humain							
Socio-économie / Tourisme	1	Participation à la pérennité des centres de maintenance ; Pas de perte de la vocation agricole de la zone d'implantation du projet	!	Intégration et Réduction	Indemnisation de l'exploitant (convention) Réduction de l'emprise de l'exploitation du parc.	Non notifié -	0
Risques et servitudes	1	Eoliennes en-dehors des périmètres de captage AEP et notamment du périmètre éloigné du captage de Doméliers ; Respect des distances réglementaires liées aux différentes servitudes (canal, habitat …)	!	Intégration	Sans objet		!
Energies	1	Production estimée à 68 716 MWh, soit 13 215 foyers alimentés (hors chauffage).	+		Sans objet		+
Urbanisme	1	Pas d'impact	0	Suppression	Sondage sur le remplacement antenne par parabole	-	0
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT							
Bruit	2	En fonctionnement normal, faible possibilité de dépassement des émergences réglementaires dans certains cas ; Pas de tonalité marquée ; Présence de serrations sur toutes les éoliennes hormis celles du parc éolien « Les Beaux Voisins ».	!!	Accompagnement	Réalisation de mesures acoustiques après installation du parc pour s'assurer de la conformité du site.	-	!
Patrimoine naturel	1	Aucun impact n'est à prévoir sur les zones naturelles lors de l'exploitation. Les impacts sur les autres groupes faunistiques (mammifères terrestres, amphibiens, reptiles et insectes) sont négligeables voire nuls.	0	Accompagnement	Enregistrement automatique en hauteur sur les trois saisons d'observation au moins 1 fois au cours des 3 premières années, puis une fois tous les 10 ans ; Suivi comportemental de l'avifaune une fois au cours des 3 premières années suivant la mise en service du parc, puis une fois tous les 10 ans ; Suivi spécifique pendant 5 ans du Busard Saint-Martin après la mise en place du parc éolien ; Mesure de protection et de sauvegarde des Busards ; Suivi de mortalité.	12 000 € 22 500 € par an 5 000 € par an - 13 000 € par an	0
	2	<u>Avifaune</u> : Aucun impact sur l'avifaune migratrice et sur l'avifaune par mortalité ou dérangement n'est à prévoir, mais un phénomène de désertion des parcelles concernées peut avoir lieu durant les premières années avant la réappropriation du site par les oiseaux. <u>Chiroptères</u> : **« La Garenne »** : Le risque de mortalité est réduit au maximum grâce à une implantation à plus de 200 m de tout élément boisé. **« Les Beaux Voisins »** : Malgré que l'éolienne RO-01 soit située à 100 m d'une haie à faible enjeu, l'implantation reste cohérente avec les recommandations de la SFEPM et aucun impact sur la mortalité n'est à attendre.	!				!

Enjeux	Sensibilité	Impact	Type de mesure	Description	Coût estimé	Impact résiduel
	3	**« Le Coqliamont » et « Les Haillis »** : Un risque d'impact subsiste au niveau de l'éolienne DO-04 du fait de sa position proche avec la vallée du Cocriamont. !!				
				TOTAL	**87 300 € à sa mise en service**	

Le coût des mesures d'intégration est déjà pris en compte dans le budget du parc éolien de Crèvecœur-le-Grand.

Légende :

Impact nul	0
Impact positif	+
Impact très faible à faible négatif	!
Impact moyen négatif	!!
Impact fort négatif	!!!
Impact très fort négatif	!!!!